

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 2025/56

SECONDE INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Date de la convocation :
Vendredi 19 août 2025

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **12**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Le **jeudi 26 août 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, M. MERY, *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES : Mme ROMANI (donne procuration à M. GONZALEZ), adjointe au Maire, M. ALESANDRI (donne procuration à M. FERRANDI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. BONARDI), M. MORETTI (donne procuration à M. MERY), *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme CASASOPRANA, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme MINVIELLE, M. PERALDI, Mme VALENTI (*conseillers municipaux*).

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

EXPOSE

Comme chaque année, plusieurs associations ont adressé à la commune une demande de subvention de fonctionnement afin de soutenir leur activité pour l'exercice 2025.

A ce jour, vingt et une demandes ont été enregistrées. Dix-sept dossiers déposés sont réputés complets, pour un montant total de 31 500 €.

	NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION €
1	Association Caminendu – voyage scolaire classe Mme BOUTRY école du Pruno	1 000
2	Association Caminendu – voyage scolaire classe Mme DURAND école du Pruno	1 000
3	Le tigre noir	2 000
4	Refuge de la Caldaniccia	500
5	Le four du Ranucchietto	1 500
6	UFC que choisir	500
7	Les amis du château de la Punta	4 000
8	Les mina et les missia	1 500

9	Olympique alatais	5 000
10	Association sportive et culturelle de San Benedetto	2 000
11	San Be judo	3 000
12	Eglise d'Alata	1 500
13	San Be culture club	2 000
14	Inseme	1 500
15	Ligue contre le cancer	1 000
	TOTAL €	28 000

La délibération du 8 avril 2025 n°2025-33 a permis de procéder à une première individualisation de crédits (dossiers de 1 à 15), pour un montant total de 28 000 €, conformément à l'inscription du BP 2025 (chapitre 66 – compte 6618).

La délibération du 3 juillet 2025 n°2025-48 a permis de procéder à une modification de la première individualisation, pour un montant de 28 000 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION €
1	Association Caminendu – voyage scolaire classe Mme BOUTRY école du Pruno	1 000
2	Association Caminendu – voyage scolaire classe Mme DURAND école du Pruno	1 000
3	Le tigre noir	2 000
4	Refuge de la Caldaniccia	500
5	Le four du Ranucchietto	1 500
6	UFC que choisir	500
7	Les amis du château de la Punta	3 000
8	Les mina et les missia	1 500
9	Olympique alatais	5 000
10	Association sportive et culturelle de San Benedetto	2 000
11	San Be judo	3 000
12	Eglise d'Alata	1 500
13	San Be culture club	2 000
14	Inseme	1 500
15	Ligue contre le cancer	1 000
16	Foyer Rural U Castagnu	1 000
	TOTAL €	28 000 €

Un dossier supplémentaire est réputés complet et concerne l'école des jeunes sapeurs-pompiers pour un montant de 3 500 €.

Il convient de procéder à une seconde individualisation de crédits pour un dossier de demande incomplet au 8 avril 2025 et aujourd'hui régularisés.

	NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION €
1	Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	3 500 €
	TOTAL seconde individualisation (€)	3 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20250826-2025-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2025

DECISION

**le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Jean-Frédérique PELLEGRIN,**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-33 en date du 8 avril 2025 ;

VU la délibération 2025-48 e date du 3 juillet 2025 ;

VU les demandes des associations enregistrées par la commune et les dossiers venant en appui de celles-ci ;

PRECISE que Mme Pietri, conseillère municipale n'a pas participé au vote ;

ADOpte la seconde proposition d'individualisation des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025 selon les montants proposés, figurant dans le tableau ci-dessus, soit 3 500€ au profit de l'école des jeunes sapeurs-pompiers ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

